

Commune de Dunières



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR :

Présentation du rapport annuel de VEOLIA (reporté cause maladie)

TRAVAUX

Extension Basse Tension Ld Picholet

Réhabilitation centre-bourg : choix de la maîtrise d'œuvre

Dossier subvention DETR

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Convention prestation de services

Maison de santé - bail

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions modificatives

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : BEAULAIGUE Nelly, BROUSSARD Cédric, CHAUDIER Florian, CLOT Dimitri, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, MANOHA Fabienne, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MEYNET Isabelle, MOULIN Christophe, OUDIN Marie Laure, PARRAT Eric, SABOT Thierry, SOUCHON Patricia, VALLAT Robert.

Excusés : BEAL Corinne (pouvoir à SOUCHON Patricia), MARCON Catherine (pouvoir à DURIEUX Pierre), MOUNIER Emeline (pouvoir à DREVET Hélène), MOURIER Fanny (pouvoir à BEAULAIGUE N).

Absente : MORIN Colette.

• Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur CLOT Dimitri a été désigné secrétaire de séance.

• Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

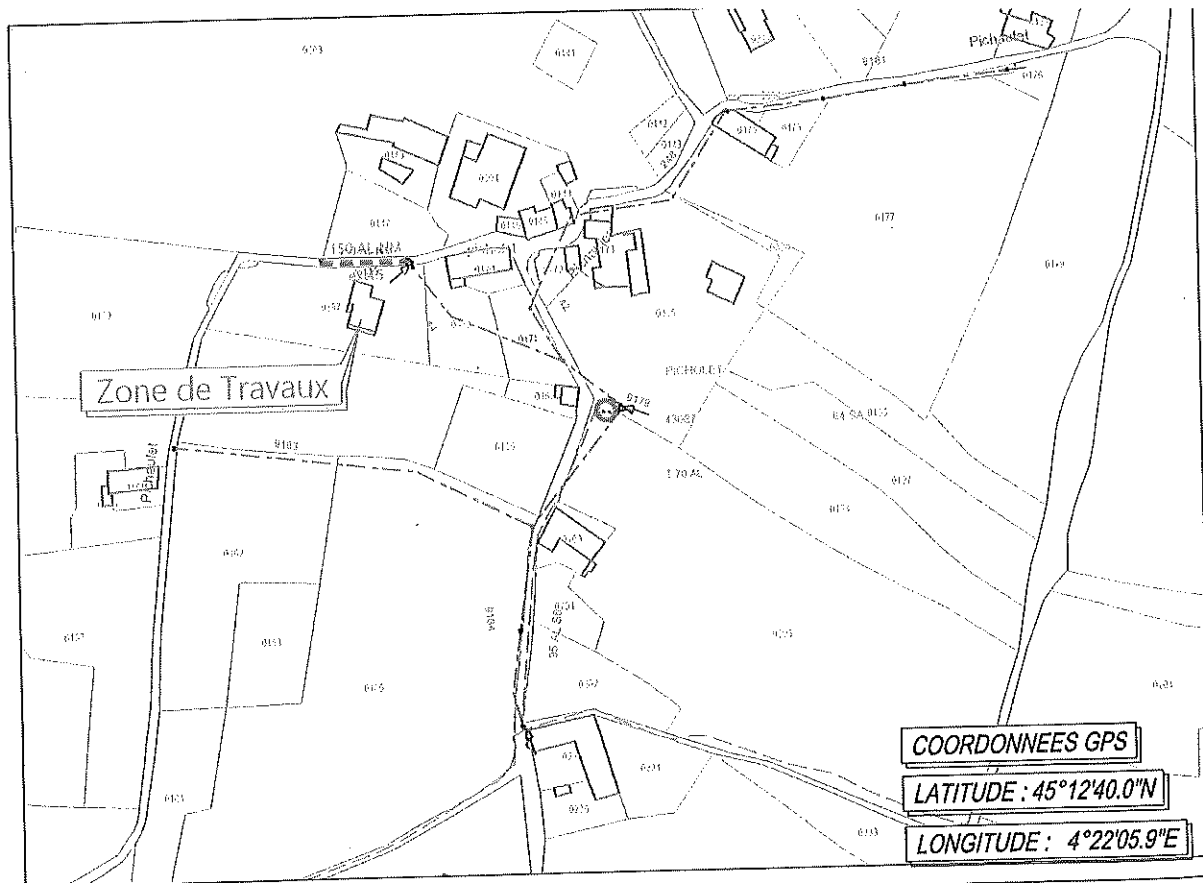
TRAVAUX

Extension Basse Tension Ld Picholet

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'extension Basse Tension pour raccorder la maison de Monsieur SAGNOL Benoit, à Picholet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

Comme la Commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 10 € / mètre soit :

$$44 \times 10 = 440 \text{ €}$$



Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant la longueur résultant des travaux définitifs.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'approuver l'avant-projet d'extension Basse Tension présenté par Monsieur Le Maire ;
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente ;
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 440 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de confier ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire et fixe la participation de la Commune à 440 €.

Réhabilitation bourg-centre : choix de la maîtrise d'œuvre

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20210218-2 validant l'ouverture d'une Maison France Service, espace coworking, numérique ... dans les locaux de bourg-centre. Il rappelle également la délibération DCM 20210401-9 autorisation l'intégration de l'Agence Postale Communale dans ces mêmes locaux.

Il précise qu'une consultation a été lancée pour désigner la maîtrise d'œuvre. Deux architectes ont remis une offre.

La Commission ouverture des plis réunie le 24.11.2021 a retenu le groupement représenté par M. Thibaut BARTOLI.

Enveloppe prévisionnelle des travaux : 550 000 € HT

Taux de rémunération : 11.61 %

Soit : 63 854.99 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de bourg-centre à M Thibaut BARTOLI pour un taux de rémunération de 11.71 %.

Le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention attribue le marché de la maîtrise d'œuvre du bâtiment bourg-centre à M Thibaut BARTOLI pour un taux de rémunération de 11.61 %.

Dossier subvention DETR

Monsieur Le Maire propose de présenter le dossier de réhabilitation du bâtiment bourg-centre en Maison France Services, APC, espaces coworking, tourisme et numérique...

Il présente le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Maitrise d'œuvre	63 854.99		
Travaux	550 000.00		
		DETR/DSIL	363 000.00
		Fonds de concours CCPM	125 427.50
		Autofinancement	125 427.50
TOTAL	613 854.99	TOTAL	613 854.99

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit de montants max possibles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer ce dossier et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à déposer ce dossier et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Convention prestation de services

Monsieur Le Maire indique que l'exercice de la compétence « jeunesse » est complexe et que certaines prestations effectuées préalablement au transfert de compétence étaient assurées par la Commune par le biais d'agents communaux qui avaient un très faible horaire de travail hebdomadaire et quotidien dans les structures concernées (périscolaire et centre de loisirs), et que cela n'entraîne pas un transfert de compétence, mais une délégation de la gestion d'une partie de l'équipement ou du service concerné.

Il convient donc de signer une convention de prestation de services pour la mission effectuée sur les sites suivants :

ENTRETIEN ET MENAGE :

- Centre de loisirs (rue de la mutualité - 43220 Dunières) :
 - o Toute l'année
- Salle de la mutualité (rue de la mutualité - 43220 Dunières) :
 - o Ponctuellement

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

- Ecole publique (rue du stade - 43220 Dunières) :
 - o Toute l'année scolaire

La Commune est libre de désigner les agents qui assurent la prestation de service concernée.

La convention est conclue pour une durée de SIX ANS - 6 ans (du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026), et se renouvelle par expresse reconduction.

Le marché est conclu pour la somme suivante (prix horaire forfaitaire et payable après service fait) :

- 16 € de l'heure (brut + charges patronales) pour les prestations assurées par les agents Ircantec,
- 18 € de l'heure (brut + charges patronales) pour les prestations assurées par les agents Cnracl.

Cette somme est toutes taxes comprises et est réputée comprendre toutes les charges fiscales et sociales y afférentes.

Toute évolution du prix de la prestation fera l'objet d'un avenant.

Aucun autre frais ne sera facturé.

Le choix par la Commune de la personne chargée d'effectuer la prestation de service n'impactera pas le prix horaire susmentionné

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention de prestations de services.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention de prestations de services pour certaines missions effectuées dans le cadre du transfert de compétence jeunesse.

Maison de santé - bail

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20210709-4 actant la prise en charge d'une partie du loyer de l'ADMR dans les locaux de la Maison de Santé.

Il explique qu'il convient de signer un bail entre la CCPM et la Commune ; charge à la Commune de mettre à disposition et de facturer à l'ADMR l'utilisation desdits locaux (400€).

Loyer mensuel : 8 € TTC / m² de surfaces privatives

Surface totale de base des locaux loués privatifs = 87.67 m² (84.1 m² surfaces privatives exclusives au locataire et 3.57 m² surfaces privatives mutualisées avec les autres professionnels de santé)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ce bail civil entre la CCPM et la Commune de DUNIERES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer un bail civil entre la CCPM et la Commune de DUNIERES. Cette dernière mettra les locaux à disposition de l'ADMR.

Noël du Personnel communal

Christophe MOULIN rappelle la délibération 20211119-13 fixant les montants attribués en chèques cadeaux au personnel communal pour Noël (60 € pour un agent ayant travaillé une année complète ; 30 € pour ceux encore en contrat le jour de Noël et arrivés en cours d'année).

Il propose, à titre exceptionnel, de revaloriser ces montants du fait de l'absence d'agents dans différents services et du retard dans la mise en place du RIFSEEP. Il propose d'ajouter à cette somme 10 €/mois travaillé.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

A la majorité, moins une abstention, le Conseil Municipal autorise, à titre exceptionnel, de revaloriser les montants des chèques KDUN pour Noël à raison de + 10 €/mois travaillé.

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions modificatives

Lors de l'élaboration du budget, au niveau des amortissements il y avait une différence entre les chiffres en mairie et ceux de la Trésorerie. Nous avons choisi de mettre ceux de la Trésorerie, dans l'attente d'une mise à jour des chiffres.

Après vérification des amortissements il s'avère que la TP n'avait pas la même valeur brute que nous pour certains biens.

Par conséquent il faut faire une Décision Modificative comme suit :

Fonctionnement

6811 + 4438.46 € 7581 + 4438.46

Investissement

2158 + 5326.15 2762 + 887.69

2762 + 887.69 28158 + 430.37

2803 + 4008.09

2158 + 887.69

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, cette Décision Modificative.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Monsieur Le Maire fait le point sur l'avancée des travaux en cours actuellement.

Au niveau des travaux de l'aménagement OUEST. La place du gymnase est finie ; le traçage interviendra au printemps. Un plateau surélevé sera installé au printemps devant l'église. Pour éviter le stationnement des barrières seront installées. Devrait suivre la démolition de la maison JARDY. Sur la place dans le prolongement de l'Eglise une partie métallique représentant une vue de DUNIERES, en corten sera insérée.

Au niveau des travaux du Pôle associatif : l'intervention du plâtrier est en cours, le chauffagiste a posé les tuyaux ; l'ascenseur est place. La pose des fenêtres a pris du retard du fait d'un problème d'approvisionnement. L'isolation extérieure et l'enduit se feront en fonction du temps.

Une nouvelle référente MFS/APC est en cours de recrutement.

Il est expliqué que jeudi 25 novembre avait lieu la journée nationale de présentation des MFS auprès des secrétaires de Mairie du territoire à l'initiative de l'ANCT et de la PREFECTURE. Les secrétaires de Mairie de SAINT-ROMAIN-LACHALM, RIOTORD, ST BONNET-LE-FROID, SAINT-JULIEN-MOLHESABATE et DUNIERES ont répondu présentes. Cela a permis de découvrir les services et missions de la MFS.

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier remis au début de la réunion de la part des parents de l'école privée SAINT JOSEPH et signé par une trentaine d'entre eux. Ces derniers regrettent

le manquent de sécurisation à la sortie de l'école ; les parpaings mis provisoirement seraient insuffisants.

La Commune réfléchit à des solutions plus satisfaisantes pour tous.

Prochain CM le 14.12.2021 à 20H.

Fin de la séance,
Fait à DUNIERES, le 06 décembre 2021
Le Maire,
Pierre DURIEUX

